

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, sur convocation adressée à ses membres le 18 juin 2026.

Cette séance, initialement convoquée pour le 24 juin 2026, a été reportée au 1^{er} juillet 2026 par décision prise le 23 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, Mme AACHOUR, M. ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, Mme SCHWARTZBROD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTES REPRÉSENTÉES :

Mme LAMAURT donne pouvoir à Mme BOILEAU

Mme EMANE donne pouvoir à M. LEPPERT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. MARTINACHE.

N°2026.07.71 – Marché de rénovation de la piscine municipale de Neuilly-Plaisance - Lots 01, 02, 03, 06, 09, 10, 11 et 12 - Actes modificatifs.

Sur présentation de Madame Sandra BERNARDONI, Conseillère Municipale en charge du Budget et de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L1411-6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2024.10.49 en date du 09 octobre 2024 du Conseil Municipal qui a approuvé l'attribution des lots 01 à 13 (hormis les lots 07 et 08) pour une durée prévisionnelle des travaux estimée à 20 mois,

Vu la délibération 2024.12.67 en date du 11 décembre 2024 qui a approuvé l'attribution des lots 07 et 08 pour une durée prévisionnelle des travaux estimée à 20 mois,

Vu la décision municipale 2026-27 en date du 23 janvier 2026 qui a approuvé l'attribution du lot 04 pour une durée prévisionnelle des travaux estimée à 20 mois,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires et de prendre les actes modificatifs correspondants,

Considérant que le coût de chaque acte modificatif est de :

- 117 877,38 € HT soit 141 452,86 € TTC pour le lot 01,
- 77 904,20 € HT soit 93 485,04 € TTC pour le lot 02,
- 12 204,50 € HT soit 14 645,40 € TTC pour le lot 03,
- 41 788,66 € HT soit 50 146,39 € TTC pour le lot 06,
- 16 249,82 € HT soit 19 499,75 € TTC pour le lot 09,
- 61 130,66 € HT soit 73 356,79 € TTC pour le lot 10,
- 19 236,00 € HT soit 23 083,20 € TTC pour le lot 11,
- 677,32 € HT soit 812,78 € TTC pour le lot 12.

Considérant l'avis majoritairement favorable de la commission des Finances en date du 22 juin 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

ARTICLE 1 : APPROUVE les actes modificatifs au marché de rénovation de la piscine municipale de Neuilly-Plaisance sur les lots 01, 02, 03, 06, 09, 10, 11 et 12.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes modificatifs relatif à la présente délibération.

Christian DEMUYNCK
Maire



François MARTINACHE
Secrétaire

